



**STAGE ARBITRES DU 11 NOVEMBRE 2017 AU DISTRICT DE FOOTBALL DES
COTES D'ARMOR A PLOUFRAGAN**

Tous les arbitres classés D1 doivent obligatoirement assister au stage du 11 novembre. Sont également concernés les arbitres classés D2 et D3 qui souhaitent évoluer dans la division

Ne sont pas concernés les arbitres Classés D2 et D3 qui ne souhaitent pas de promotion en cours de saison .

Les arbitres de club seront convoqués ultérieurement pour validation de leur qualité .

Coupon à retourner à : arbitres@foot22.fff.fr ou au secrétariat du district pour le **3/11/2017 dernier délai.**

Mr (Mme) : _____

PARTICIPERA AU REPAS

OUI NON (1)

IMPORTANT : IL NE SERA PAS POSSIBLE D'ACCEPTER CEUX QUI NE SERONT PAS INSCRITS AU REPAS.

(1) Cochez la case correspondante.
